Envoyé en préfecture le 02/04/2026
Reçu en préfecture le 02/04/2026
Publié le
ID : 056-215601758-20260330-2026033017-DE

COMMUNE DE PLUMERGAT

Séance du Conseil municipal du 30 mars 2026

Délibération n°2026/03/30/17

L'an deux mille vingt-six, le trente mars à vingt heures, les membres du Conseil municipal de la commune de Plumergat, légalement et individuellement convoqués, se sont réunis, en séance publique, à la mairie, sous la présidence de Madame Sandrine CADORET, Maire.

Après avoir procédé à l'appel nominal et constaté que le quorum est atteint, Madame le Maire ouvre la séance.

Nombre de conseillers :
En exercice : 27
Présents : 25
Votants : 27

Étaient présents :	Sandrine CADORET, Guillaume GUILLEMIN, Mathilde DINARD, Philippe LE RAY, Marie-Reine BOURGEOIS, Richard POTEL, Marie-Laurence BOTTA, Henri PERRONNO, Laurence LOURO, Isabelle ARZ, Éric PELATAN, Nathalie MARCHAL, Odile ROSNARHO, Frédéric PIDANCIER, Marie-Agnès CHAUVEL, Philippe LE GALL, Christophe JÉGO, Marie-Renée LAYEC, Nicolas COUGOULIC, Lukrecja MILCENT, Émilie SEVENO, Erwan LARRIEU, Hélène POYET, Christophe JÉGOUSSE, Lucas CRON
Absents excusés et représentés :	Maryline PRADIC a donné pouvoir à Odile ROSNARHO, Titouan COUPRY a donné pouvoir à Sandrine CADORET
Secrétaire de séance :	Henri PERRONNO
Date de convocation :	23 mars 2026

Objet : Désignation des représentants élus pour les instances de l'Office de Tourisme de la Baie de Quiberon

La Commune est actionnaire de la SPL Auray Carnac Quiberon Tourisme, société publique locale régie notamment par l'article L. 1531-1 du Code général des collectivités territoriales, immatriculée au RCS depuis le 6 janvier 2017.

La SPL est administrée par un Conseil d'administration comprenant dix-huit sièges répartis comme suit :

- 12 sièges pour Auray Quiberon Terre Atlantique,
- 2 sièges pour la Commune de Quiberon,
- 2 sièges pour la Commune de Carnac,
- 1 siège réservé à un représentant commun de l'assemblée spéciale conformément à l'article L. 1524-5 du CGCT,
- 1 siège réservé à un représentant des professions et activités intéressées par le tourisme sur le territoire.

Envoyé en préfecture le 02/04/2026
Reçu en préfecture le 02/04/2026
Publié le
ID : 056-215601758-20260330-2026033017-DE

Par délibération n°2016/11/2 du 21 novembre 2016, le Conseil municipal a approuvé la participation de la commune de Plumergat au capital de la société publique locale Auray Carnac Quiberon Tourisme à hauteur de 15 actions d'une valeur nominale de 80 € chacune, soit un montant total de 1 200 €.

Compte tenu du montant du capital qu'elle détient, la Commune de Plumergat ne dispose pas d'un représentant direct au Conseil d'administration. Un représentant unique pour l'assemblée spéciale et l'assemblée générale doit donc être désigné. Cette assemblée spéciale désignera ensuite, conformément aux articles L. 1524-5 et R. 1524-2 du CGCT, son représentant commun au Conseil d'administration de la SPL.

Vu les dispositions du Code général des collectivités territoriales, et en particulier des articles L 1531-1, L. 1524-5 et R. 1524-2,

Vu les dispositions du Code de commerce,

Vu les statuts et le règlement de l'assemblée spéciale de la SPL Auray Carnac Quiberon Tourisme,

Vu les motifs qui précèdent,

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

Article 1 : DÉSIGNE Madame Nathalie MARCHAL en qualité de représentante unique pour l'assemblée spéciale et l'assemblée générale au sein de la SPL Auray Carnac Quiberon Tourisme.

Article 2 : AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant légal, à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Le Maire,
Sandrine CADORET.

Le Secrétaire de séance,
Henri PERRONNO.



